

Newsletter 01/2026

Editorial

Fribourg, le 7 juillet 2026

Webcams conformes à la protection des données

Y a-t-il du soleil ou du brouillard sur les sommets ? Les conditions d'enneigement sont-elles bonnes ? Le vent souffle-t-il fort au bord du lac ? Les webcams à buts touristiques sont des outils très utilisés et ne constituent pas un système de vidéosurveillance du domaine public soumis à la [loi sur la vidéosurveillance \(LVid ; RSF\)](#). Lorsqu'elles sont mises en place par des organes publics ou des communes, elles demeurent toutefois soumises à la législation cantonale sur la protection des données.

Afin que ces webcams respectent la protection des données, notre Autorité conseille d'instaurer les pratiques suivantes :

- > Orienter les caméras de manière à ne pas filmer des personnes reconnaissables. L'image doit privilégier les panoramas éloignés (montagnes, lacs, etc.) plutôt que les zones proches;
- > Empêcher l'identification de personnes sur les images (visages, vêtements distinctifs, objets permettant une identification, plaques de véhicules, etc.);
- > Flouter, masquer ou pixelliser les parcelles privées (maisons, terrasses, jardins, quais de ports, bateaux etc.), afin d'empêcher l'observation ou la reconnaissance de personnes;
- > Désactiver la fonction de zoom si elle permet d'identifier des individus.

Lancement du nouveau Registre des activités de traitement

[Notre Registre des activités de traitement \(ReAcT\)](#) a achevé sa mue ! Anciennement appelé ReFi, le ReAcT est désormais fonctionnel : plus de 1900 activités de traitements y sont publiées. De nombreux organes publics et communes y ont déclaré leurs activités de traitement.

Le Registre des activités de traitement est un registre public prévu par la loi (art. 38 LPrD). Les organes publics ont l'obligation d'y déclarer leurs activités de traitement, telles que par exemple la gestion du personnel par une commune, le système d'information de la Police cantonale ou encore la gestion des prestations de physiothérapie et ergothérapie d'une fondation pour personnes en situation de handicap. Ce registre constitue ainsi un instrument central de gouvernance en matière de protection des données.

A travers ces déclarations, les organes publics procèdent à un examen systématique des traitements existants. Le ReAcT renforce la transparence à l'égard des administré-e-s qui peuvent prendre connaissance de l'existence des traitements : les personnes intéressées peuvent l'utiliser comme point de départ pour faire une demande d'accès à leurs propres données.

Souhaitez-vous de plus amples informations ? Nous nous tenons volontiers à votre disposition !

Martine Stoffel, préposée cantonale à la transparence et à la protection des données
Contactez-nous : T +41 26 305 10 43 / martine.stoffel@fr.ch

Actualités

[ATPrDM : présentation du Rapport d'activité 2025](#)

[Vice-président de la Commission](#)

[Webcams et protection des données](#)

[Transparence : accès à un rapport d'enquête administrative ordonné par le Tribunal cantonal](#)

[Transparence : accès aux mesures de vent ordonné par le Tribunal cantonal](#)

Consultations

[Prises de position de la Commission](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette Newsletter, nous vous prions de contacter notre [secrétariat](#).

—

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation ÖDSBM